

Je voudrais que l'honorable secrétaire d'État nous éclaire un peu là-dessus, parce que je trouve qu'il y a de l'interférence politique au sein de l'administration de la Société Radio-Canada, et je me demande si la question se pose vraiment.

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur le président, j'espère que mon honorable ami me pardonnera de lui répondre dans ma langue maternelle. Je suis certaine que l'on n'a pas fourni de renseignements spéciaux à aucun candidat, libéral ou autre. Selon moi, si une promesse a été faite, c'est une promesse du genre que mon honorable ami ferait dans sa circonscription ou que je ferais dans la mienne, c'est-à-dire une promesse de tout faire pour améliorer le service dans le comté ou de l'y installer, si nous étions élus députés. Je suis certaine que si cette promesse a été faite, elle s'est bornée à cela. Je signale à mon honorable ami qu'hier nous avons fait venir des délégués de Chibougamau et Chapais pour discuter du service à cet endroit.

Contrairement à une affirmation faite hier soir par le député de Churchill—c'est une question que j'ai vérifiée à nouveau aujourd'hui avec les autorités de Radio-Canada,—lorsqu'une circonscription demande le service, on ne tient aucun compte du fait qu'elle ait pu élire un député qui, soit politiquement parlant, bleu, rouge, orange ou n'importe quelle autre couleur. Tous les contribuables canadiens paient ce service et ce dernier est accordé en vertu d'un principe qui n'a rien à voir aux convictions politiques des gens de la région. Il se peut que si un député libéral avait été élu, le problème m'aurait été signalé et confié le lendemain de ma nomination à ce poste. Néanmoins, tout ce que j'aurais pu faire, c'est ce que j'ai fait en l'occurrence: transmettre la demande à Radio-Canada pour qu'elle l'inscrive dans sa liste de priorités et de m'assurer qu'au fur et à mesure que le Parlement lui accorde des fonds pour étendre son service une ville qui demandait et avait besoin du service y était incluse.

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Je ne veux pas retarder l'adoption des crédits, mais nous avons, dans notre région, la compagnie Radio-Nord Incorporée, qui dessert l'Abitibi et le Témiscamingue au complet. Cette compagnie desservira incessamment la région de Miquelon et de Mattagami, au nord d'Amos, et à l'est de Senneterre, sur la voie qui conduit à Chibougamau et Chapais.

Or, si Radio-Nord Incorporée était prête à «extensionner» ses services jusqu'à Chapais et Chibougamau, la Société Radio-Canada serait-elle disposée à étudier la possibilité d'aider à étendre le réseau de Radio-Nord Incorporée, ce qui permettrait aux gens de Chibougamau et de Chapais de recevoir les signaux de télévision de Radio-Canada, de même que ceux qui émanent actuellement de Rouyn?

A ce moment-là, il y aurait possibilité d'entente entre la Société d'État et la compagnie Radio-Nord Incorporée, de façon que la population de Chibougamau et de Chapais soit desservie le plus tôt possible.

[Traduction]

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je me ferai un plaisir d'insister là-dessus auprès des autorités de la Société Radio-Canada.

[Français]

**M. Valade:** Monsieur le président, je prends pour acquis que le secrétaire d'État n'a pas l'intention, ou ne peut pas, dans les circonstances, confirmer que la date limite pour le début des travaux de la Place des Ondes, à Montréal, sera définitivement le 1<sup>er</sup> octobre 1966. Il me faut en venir à cette conclusion, étant donné que le ministre refuse de nous dire si elle fera une déclaration à cet effet d'ici quelques semaines, ou si elle confirmera la date fixée par son prédécesseur, pour qui j'éprouve beaucoup de respect, et dont je n'ai jamais mis en doute le dévouement et la loyauté dont il a fait preuve à l'époque où il était le titulaire de ce ministère.

Mais je pense que ceci n'est pas la question. Je comprends la situation difficile dans laquelle se trouve le ministre à cet égard. Je sais qu'il y a le rapport de la Commission Fowler, et qu'il y a eu des discussions entre les autorités de la Société Radio-Canada et le gouvernement. Je sais également qu'un comité ministériel tente de trouver des solutions à ces différents problèmes, mais ceci ne diminue pas la gravité de la situation en ce qui a trait à la ville de Montréal, et que l'exécution de projets d'entreprises importantes, qui ont déjà été élaborés par des compagnies et des organismes de développement de l'est de la métropole, dépend justement de la décision qui doit être prise par le gouvernement actuel.

Je dois dire au ministre que lorsqu'elle a inclus dans la discussion tous les projets de la Société Radio-Canada, à travers le pays, à ce moment-là elle mêle un peu les cartes, puisque le projet de la construction de la Cité des ondes, à Montréal, avait été le premier projet-pilote de cette nature qui avait été décidé.

Au fait, dès 1958, la ville de Montréal a procédé à l'homologation des terrains, et le